

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 mars 2009  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-troisième session**  
Point 16 de l'ordre du jour  
**Question de Palestine**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quatrième année**

**Lettres identiques datées du 25 mars 2009, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par l'Observateur permanent de la Palestine auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le scandaleux assassinat d'une personnalité officielle palestinienne qui a été perpétré le 23 mars 2009 au Liban, acte dangereux qui peut avoir des conséquences très graves, fort déstabilisatrices.

Le peuple palestinien et ses dirigeants pleurent la perte du général Kamal Naji (surnommé Kamal Midhat), représentant adjoint de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) au Liban et éminent responsable palestinien, victime d'un violent attentat commis de façon délibérée, qui lui a coûté la vie ainsi qu'à trois autres représentants de l'OLP se trouvant en sa compagnie et a fait plusieurs blessés graves. Le convoi de M. Naji quittait un camp de réfugiés palestiniens, Miyeh Miyeh, situé près de la ville libanaise de Sidon, lorsqu'une bombe placée en bord de route entre les points de contrôle palestinien et libanais a explosé sur son passage. La violente déflagration a détruit la voiture de M. Naji, projetant les débris carbonisés à plusieurs mètres.

Nous condamnons cet attentat terroriste avec la plus grande fermeté. Nous constatons avec préoccupation la frappante similarité entre cette attaque et d'autres qui avaient dans le passé coûté la vie à des personnalités officielles libanaises. Nous tenons à appeler votre attention sur ce dernier attentat car son effet incendiaire et déstabilisant ne saurait être sous-estimé et nécessite qu'on s'en préoccupe sérieusement. En l'occurrence, les dirigeants palestiniens sont fermement convaincus que cet acte malveillant visait principalement à déstabiliser le Liban et à semer la confusion dans tous les camps de réfugiés palestiniens dans le pays ainsi qu'à détruire la solide entente et les relations de coopération entre Libanais et Palestiniens. Compte tenu de ce qui précède, nous tenons à assurer à la communauté internationale que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que cet assassinat n'envenime les relations entre Palestiniens et Libanais et l'atmosphère des camps de réfugiés palestiniens au Liban.



La première mesure importante a été prise par les autorités libanaises, qui ont ouvert une enquête officielle sur cet assassinat. Les dirigeants palestiniens ne doutent pas que cette enquête sera menée de façon consciencieuse et professionnelle et permettra de traduire en justice et de punir les auteurs de ce crime d'une gravité extrême.

À cet égard, nous demandons instamment à tous les membres concernés de la communauté internationale de coopérer pleinement à l'enquête afin de préserver la sécurité et la stabilité au Liban, de contrecarrer promptement ceux qui souhaitent porter atteinte à celles-ci et de leur faire comprendre que ces crimes violents ne seront pas tolérés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 16 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent  
(Signé) Riyad **Mansour**